

<b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2017</b>
--

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 09

Votants : 12.

L'an deux mille dix-sept, le treize juin, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Gabriel DESBROSSE.

**Présents** : ALEX Bruno – BRUN Charles – CHATAL Christophe — MONDIERE Hubert - VALENTIN Nathalie- Mickaël RIVIERE – DELANGLE Chantal – Maxime GASDON.

**Absents** : Véronique FESSY- Olivier CARTET- Bernard PIVOT.

**Absents ayant donné bon pour pouvoir** : Laurence BERT ( pouvoir à Gabriel DESBROSSE) - Danielle LACOUR ( pouvoir à M. RIVIERE)- Alain DAYET ( pouvoir à Charles BRUN).

**Secrétaire de séance** : Maxime GASDON.

---

**ORDRE DU JOUR** :

1. Approbation du compte-rendu de la précédente réunion.
2. Décision Modificative n° 01 du budget communal « Extension BTS Les Giraudières »
3. Décision Modificative n° 01 du budget Assainissement « Reprise de subvention ».
4. Création des postes pour avancement de grade (ATSEM et adjoint technique) et détermination des taux de promotion pour les avancements de grade.
5. Information sur les rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2017.
6. Discussion sur les conditions du bail précaire au Multiservices.
7. Discussion sur l'aménagement du local des infirmières.
8. Délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie d'un chemin rural situé au chemin de Chamussy ( ex- lieu-dit « Les bé-luses »).
9. Questions diverses.

1. **Approbation du compte-rendu de la précédente réunion.**

Il est approuvé à l'unanimité.

2. **Décision Modificative n° 01 du budget communal « Extension BTS Les Giraudières »**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à l'augmentation de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2017.*

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D- 60632 : Fournitures de petit équipement	200,05 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011: Charges à caractère général</b>	<b>200,05 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D- 6811: Dotation aux amort. Des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	200,05 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 042: Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>200,05 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>200,05 €</b>	<b>200,05 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R- 28041582: Autres groupements - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200,05 €
<b>TOTAL R 040: Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>200,05 €</b>
D - 2313-293: TOITURES MAIRIE ET SALLE DES ASSOCIATIONS	0,00 €	200,05 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23: Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>200,05 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>200,05 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>200,05 €</b>
			0,00 €	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>200,05 €</b>		<b>200,05 €</b>

### 3. Décision Modificative n° 01 du budget Assainissement « Reprise de subvention ».

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à l'augmentation de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2017.*

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-023: Virement à la section d'investissement	0,00 €	1 352,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023: Virement à la section d'investissement</b>	0,00 €	1 352,00 €	0,00 €	0,00 €
D - 6811: Dotations aux amortissement immos corporelles et incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>R - 777: Quote-part des subventions virées au résultat de l'exercice</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 352,00 €
<b>TOTAL 042: Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 352,00 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 352,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 352,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021: Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 352,00 €
<b>TOTAL R 021: Virement de la section d'exploitation</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 352,00 €
<b>D - 1391: Subventions d'équipement</b>	0,00 €	1 352,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>R - 28158: Autres</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL 040: Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	0,00 €	1 352,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>D - 1641: Emprunts en euros</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 16: Emprunts et dettes assimilées</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>1 352,00 €</b>		<b>1 352,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 704,00 €</b>		<b>2 704,00 €</b>

**3. Et 4. Création des postes pour avancement de grade (ATSEM et adjoint technique) et détermination des taux de promotion pour les avancements de grade.**

**1<sup>ère</sup> délibération adoptée :**

**Le Maire rappelle au Conseil Municipal :**

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis qui sera sollicité auprès du Comité Technique Paritaire, et sous réserve d'un avis favorable,

**Le Maire propose à l'assemblée** de fixer le taux ou les taux suivant(s) pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

<b>CADRES D'EMPLOIS</b>	<b>GRADES</b>	<b>TAUX (en %)</b>
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (A.T.S.E.M.)	<b>Agent territorial spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> Classe</b> des écoles maternelles	100 %
Adjoint technique territorial	<b>Adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> Classe</b>	100%

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**ADOpte :** à 10 voix « pour » et 2 abstentions **la proposition ci-dessus.**

**2<sup>ème</sup> délibération adoptée :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifiée par le décret n° 2006-1460 du 28 novembre 2006,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu l'avis qui sera sollicité auprès du CTP,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix « pour » et 2 abstentions :

- Décide la création d'un poste d'agent territorial spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> Classe des écoles maternelles à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2017.
- Décide la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> Classe à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2017.
- Décide les suppressions des postes d' Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe et d' ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> Classe au 31 décembre 2017.
- Dit que ces changements se feront sous réserve de l'avis favorable du CTP et de la CAP.
- Dit qu'il convient de procéder à la modification du tableau des effectifs.

De plus, le Maire aborde les fins de contrats des emplois aidés concernant les poste d'aide de cantine scolaire et d'aide de classe enfantine. Ces contrats se terminent le 31 Août 2017.

Il ajoute que des appels à candidatures ont été diffusés auprès de la Mission Locale. Des candidatures ont été reçues.

## **5. Informations sur les rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2017**

Le Maire présente le bilan financier des activités périscolaires. Il en ressort un bon équilibre avec néanmoins des frais de structures à la charge de la commune.

Concernant la réforme des rythmes scolaires, il précise que c'est l'inspecteur d'Académie qui décidera en dernier lieu des jours d'école travaillés durant la période scolaire. Et pour la prochaine année scolaire, le rythme des 4 jours et demi devrait être maintenu dans un souci de stabilité et compte tenu du délai relativement court d'ici septembre 2017. Chantal DELANGLE informe le Conseil Municipal que pour les activités périscolaires du vendredi après-midi, il y a aura une reconduction des interventions sportives de l'ASAJ avec Guy-Pierre. En revanche, les animations organisées par le biais de Charlotte VADON seront abandonnées afin de permettre une économie de l'ordre de 2 000 €. En remplacement, ce sera le personnel communal qui sera chargé d'organiser les animations.

En conclusion, la demande de participation financière des parents s'est avérée efficace et a permis d'équilibrer les activités périscolaires. Et le fonds de l'Etat devrait être maintenu l'année prochaine.

## **6. Discussion sur les conditions du bail précaire au Multiservices.**

Le Maire informe qu'il a rendez-vous mercredi 14 juin 2017 pour lire le projet de bail. Il demande au Conseil les points devant figurer dans ce bail. Il en ressort les points suivants :

- Possibilité de rachat du fonds au prix de 10 000 € à partir de 3 ans, avec éventuellement 3 000 € à l'entrée dans les lieux et 7 000 € si le preneur souhaite racheter le fonds.
- Fixer clairement la partie devant acheter un nouvel appareil en cas de panne définitive.
- Possibilité de rachat du matériel
- Validité du bail précaire fixée à 3 ans et résiliable à tout moment à compter du 6<sup>ème</sup> mois.
- Demander 2 mois de caution de loyer.
- Progressivité du loyer (même progressivité que pour le précédent bail).

Le maire pourra voir mercredi 14 juin 2017 la validité de ce dossier.

## **7. Discussion sur l'aménagement du local des infirmières.**

Charles BRUN informe le Conseil que des demandes de devis ont été faites pour permettre l'aménagement du local des infirmières.

Voici les montants de devis déjà reçus ( d'autres devis vont nous parvenir ultérieurement).

- Raccordement Egoût: 1365 € HT
- Chauffage : 6523 € HT
- Peinture - Placo : 7884 € HT
- Plomberie - Sanitaires : 5370 € H.T.
- Menuiseries intérieures : 2479 €
- Portes Extérieures Métalliques : 3208 €

Coût : 26 829 € HT.

C'est l'agent technique qui va s'occuper de toute la partie « démolition ».

Les travaux de réaménagement devraient débuter à la rentrée, d'autant plus que Christophe CHATAL met en évidence la nécessité de faire signer un engagement avec les infirmières. Cela permettrait de s'assurer que les travaux sont engagés pour répondre à leur demande. Bruno ALEX évoque la possibilité de signer un contrat synallagmatique afin de sécuriser l'engagement.

Ensuite, le Maire fait part de la proposition d'un investisseur pour acheter le terrain constructible situé à l'arrière de ce bâtiment, afin de construire 2 ou 3 appartements destinés à la location. Cette proposition paraît intéressante au Conseil Municipal, mais il conviendra de régler la question du droit de passage des parcelles riveraines. Le prix de vente de la parcelle pourrait être de l'ordre de 35 € le m<sup>2</sup>.

Cette vente pourrait financer en partie les travaux de réhabilitation au-dessus du Multiservices.

**8. Délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie d'un chemin rural situé au chemin de Chamussy ( ex- lieu-dit « Les béluses »).**

Le Maire présente une demande de la famille PIVOT qui souhaite acquérir, dans le cadre de la succession, une partie du chemin rural situé devant leur bâtiment. Cela permettrait de rendre ce bien plus adéquat. Une enquête publique sera nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural situé au chemin de Chamussy ( ex lieu-dit « Les Béluses ») .
- Décide que les futurs acquéreurs prendront à leur charge :
  - o L'acquisition de la partie de ce chemin rural au prix de 1 € / m<sup>2</sup>.
  - o Les frais annexes à l'acquisition, à savoir : les frais de bornage, les frais liés à l'enquête publique ( honoraires du commissaire enquêteur et frais liés aux annonces légales) et frais de notaires.
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

**9. Questions diverses :**

- **Tirage au sort des jurés d'assises ( à partir de la liste électorale).**

1. Noëlle GOLZIO
2. Michelle BALLOIS
3. Clément GOUGAUD

**- Travaux devant la Mairie**

Christophe CHATAL propose de confier ces travaux en partie aux entreprises DE-LOMBRE et COLAS dans la mesure de leur possibilité et pour optimiser les coûts de réalisation (Entreprise DELOMBRE pour tous les terrassements, préparation bordure, mise à la cote des regards ; Entreprise COLAS pour toute la finition en enrobé, béton, béton désactivé).

DELOMBRE 14 165 € TTC

COLAS 38 357 TTC

Total 52 522 € TTC

Les travaux seront calés la 2<sup>ème</sup> quinzaine de juillet par DELOMBRE pour ne pas trop perturber le stationnement devant l'école.

La couleur de l'enrobé (noire ou rouge) donnera lieu à une réflexion car, si la couleur rouge paraît plus esthétique, elle est aussi plus onéreuse et plus difficile à « réparer ». Cela représente une différence de 4 400 € TTC.

L'assistance à la maîtrise d'ouvrage auprès du Conseil Général ne peut pas être utilisée car le montant des travaux est supérieur à 30 000 €.

Il est également abordé le problème du stationnement devant l'école et le long de la place des Platanes.

Le goudron de la cour de l'école (située à l'arrière) devrait être réalisé fin juin 2017.

Il en sera de même pour le goudron devant le Multiservices.

Concernant le Pont BERTHELIER, 2 devis ont été reçus :

- Un premier de 120 000 € (qui peut être réduit à 60 000 € si la peinture n'est pas réalisée).
- Un second de 240 000 €.

Le Maire de Neaux propose de demander des aides de l'Etat au vu du montant élevé de cette dépense. Un rendez-vous avec le Sous-Préfet est envisagé.

- **Petit pradinois**

Les Conseillers conviennent de venir récupérer le « Petit Pradinois » le vendredi 23 juin pour une distribution le week-end suivant.

- **Devis du sol pour les jeux d'enfants**

Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu deux devis pour le sol amortissant :

- Un 1<sup>er</sup> de PJA : 10 986 € TTC.
- Un 2<sup>nd</sup> de EVOLUD : 6 221 € (fourniture seule).

D'autres devis seront demandés.

- **Pylone :**

Le Maire fait part de la demande de la société TDF (affaire suivie par la société DELTACOM) pour poser une antenne sur une zone à Pradines (vers l'abbaye) concernant une parcelle appartenant au domaine privé de la commune d'une surface de 650 m<sup>2</sup>.

Cette société propose :

- soit une location à 1500 € / an pour 160 m<sup>2</sup> pendant 12 ans
- soit l'achat des 160 m<sup>2</sup> au prix de 10 000 €.

Le Conseil Municipal, à 6 voix pour et 6 voix contre, reste indécis.

Le Maire va rappeler la personne de la société DELTACOM pour négocier sur le prix d'achat par rapport à la location.



- **Réunion PLUI à la COPLER :**

Charles BRUN informe le Conseil Municipal que nous avons une moyenne élevée de permis de construire ( 9 constructions individuelles en moyenne chaque année) ; mais selon la COPLER, comme la commune ne dispose pas suffisamment de services et d'emplois sur la commune, nous aurions la possibilité d'autoriser 3 logements par an dans le bourg.

A ce jour, il y a 35 parcelles constructibles délivrées qui ne sont pas encore aménagées.

Les 5 communes qualifiées de « centre-bourg » ( Neulise, St Symphorien de Lay, Régnny, St Just la Pendue, St Victor-sur- Rhins) seraient favorisées. De plus, l'Etat souhaite faire retourner les gens dans les villes.

- **Camion de l'agent technique :**

Après discussion, il est décidé de garder ce véhicule, en utilisant le caisson.

10. **Prochain Conseil Municipal** : Mardi 11 juillet 2017 à 20 h30.